

c o m m u n i q u é d e p r e s s e

ECONOMIES D'ENERGIE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BATI

r é u n i o n - d é b a t

Organisée par l'Ecole Nat. Sup. d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)

8, boulevard Wilson, Strasbourg,

le mardi 28 novembre 2006 à 19h15

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'union européenne en 2002. Cette directive prévoit une réglementation thermique pour les bâtiments existants de grande taille, soumis à des travaux de réhabilitation importants. D'autre part, pour les logements mis en vente, le DPE (diagnostic de performance énergétique) s'impose à partir du 1^{er} novembre 2006 : il favorisera la réalisation de travaux d'amélioration thermique.

Cette réunion est destinée aux architectes et ingénieurs afin de débattre de l'enjeu pour les concepteurs de ces nouvelles contraintes et responsabilités.

Identifier et valoriser les qualités thermiques des bâtiments anciens

Le patrimoine bâti français est très hétérogène et la recherche d'économies d'énergie dans les bâtiments existants doit être engagée avec prudence. En effet, les constructions anciennes sont régies par un fonctionnement hygrothermique très différent des bâtiments d'après-guerre.

Transposer directement nos pratiques du neuf sur l'ancien peut être risqué ; en particulier une démarche qui consisterait à isoler thermiquement ces bâtiments anciens selon les seuls critères et techniques du neuf peut s'avérer triplement réductrice :

1. Les qualités hygrothermiques intrinsèques peuvent être sensiblement réduites, au détriment du confort (dégradation des qualités inertielles du bâtiment, suppression d'apports gratuits, régulation).
2. L'espérance de vie de certains bâtiments peut être réduite par une pathologie spécifique (condensation dans les maçonneries, pourrissement des bois d'œuvre, développement des moisissures, incompatibilité des matériaux nouveaux introduits).
3. Les économies réellement obtenues peuvent être nettement plus réduites que celles estimées avec les méthodes de calcul utilisées pour les bâtiments neufs.

LES INTERVENANTS

- **Marie-Christine ROGER**, chef du bureau de la qualité technique et de la prévention
Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction [DGHUC / QC1] - PARIS
- **Bruno ROYET**, architecte – CETE de l'Est – Laboratoire Régional de Strasbourg.
- **Michael GIES**, architecte à Fribourg (Allemagne), enseignant à l'ENSAS.

Contact : Paulette MARTINELLE, ENSAS, tél 03 88 22 63 43
Paulette.martinelle@strasbourg.archi.fr